



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 24 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Prathma Uprety (Népal)

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée :

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;
- b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} octobre 2021, la Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son bureau sur les travaux de la Commission pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale¹, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-seizième session telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission »².

3. La Commission a tenu des séances informelles virtuelles les 6 et 7 octobre 2021 pour entendre des déclarations liminaires et tenir une discussion générale sur la question en même temps que sur le point 26 de l'ordre du jour, intitulé

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/76/536](#), [A/76/536/Add.1](#) et [A/76/536/Add.2](#).

¹ Disponible (en anglais) à l'adresse www.un.org/en/ga/second/76/crp1bureaupaper.pdf.

² Voir [A/C.2/76/L.1](#).



« Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ». Le compte rendu des séances informelles virtuelles figure à l'annexe du présent rapport. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les 5, 6 et 8 octobre³. La Commission s'est prononcée sur la question et les questions subsidiaires à ses 7^e et 8^e sessions, les 18 et 22 novembre⁴. Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 24 a)

Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ([A/76/234](#))

Point 24 b)

Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([A/76/239](#))

³ Voir [A/C.2/76/SR.2](#), [A/C.2/76/SR.3](#), [A/C.2/76/SR.4](#) et [A/C.2/76/SR.5](#).

⁴ Voir [A/C.2/76/SR.7](#) et [A/C.2/76/SR.8](#).

Annexe

Discussion générale

1. Conformément aux modalités d'organisation de ses travaux (A/C.2/76/L.1), la Deuxième Commission a tenu une discussion générale sur le point 24 de l'ordre du jour en même temps que sur le point 26, intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition », lors de réunions virtuelles informelles les 6 et 7 octobre 2021.
2. À la séance du 6 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice de la Division du développement social inclusif, dans le Département des affaires économiques et sociales, [au titre du point 24 a)] et par le Directeur adjoint de la Division de l'économie agroalimentaire, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [au titre du point 24 b)].
3. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentant(e)s de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Kazakhstan (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Maroc (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Cambodge (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), des Fidji (au nom du Forum des îles du Pacifique), de la Thaïlande, de l'Éthiopie, de la Chine, du Népal, de l'Équateur, de la Malaisie, d'El Salvador, du Bangladesh, de l'Indonésie, de la Mongolie, du Maroc, de l'Iran (République islamique d'), du Ghana, du Kenya et de la Jamaïque.
4. À la séance du 7 octobre, la Commission a entendu des déclarations des représentant(e)s de l'Arabie saoudite, de Cuba, du Burkina Faso, de l'Inde, des Philippines, de Sri Lanka, du Costa Rica, du Brésil, du Brunéi Darussalam, du Mozambique, du Zimbabwe, du Sénégal, des Maldives, de l'Algérie, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, du Bélarus, du Nicaragua, du Nigéria, du Guatemala, du Cameroun et du Timor-Leste, ainsi que de l'observateur du Saint-Siège.
5. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (également au nom du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial).
6. Les déclarations faites au titre de cette question qui ont été communiquées au Secrétariat peuvent être consultées en ligne dans le référentiel eStatements du *Journal des Nations Unies*¹.

¹ Voir <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/af3cd100-a51a-ec11-8311-0abf1fa886b5/2021-10-06> et <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/b13cd100-a51a-ec11-8311-0abf1fa886b5/2021-10-07>.